

Ma question était la suivante:

Le ministre peut-il dire, après avoir rencontré les représentants de l'Association canadienne des manufacturiers de grains fourragers et les personnes directement intéressées à cette question dans l'est du Canada, ce qu'il se propose de faire pour améliorer la situation relative au prix des grains de provende?

L'honorable ministre me répondait:

... je le répète, le prix élevé des protéines est l'élément principal. Il y a pénurie dans le monde entier. Je crois que les chiffres les plus récents qu'on m'a communiqués accusent une augmentation de 140 p. 100 du prix que doivent payer les cultivateurs pour ces suppléments protéiques. Nous déciderons d'ici la semaine prochaine des moyens par lesquels nous viendrons en aide aux cultivateurs pris dans cet engrenage.

Monsieur le président, la situation actuelle des agriculteurs de l'est du Canada, et plus particulièrement de la circonscription de Richmond, que je représente, est très difficile. De nombreux facteurs ont entraîné cette hausse du prix des grains de provende depuis quelques années, hausse que je considère comme très difficile pour les producteurs, surtout les producteurs de lait. Les agriculteurs canadiens ont énormément souffert de l'administration majoritaire libérale, entre 1968 et 1972. Les agriculteurs, peut-être plus que toute autre classe de Canadiens, ont souffert, durant ces quatre longues années, de l'incohérence de la politique du gouvernement fédéral en matière agricole.

Au cours des années 1969-1970, le gouvernement a payé les agriculteurs de l'ouest canadien pour ne pas semer. Il a payé les producteurs de céréales de l'ouest pour qu'ils gardent une grande partie de leurs prairies en jachère, parce que, disait-il, il existait des excédents énormes de céréales dans l'ouest, et que les exportations se faisaient difficilement, alors que le prix du lait demeurait statique.

Monsieur le président, les cultivateurs de l'est du Canada devaient alors payer leurs grains de provende plus cher que le gouvernement canadien n'obtenait pour ces mêmes grains dans d'autres pays.

Monsieur le président, l'honorable ministre de l'Agriculture m'a répondu que cette situation était attribuable à la pénurie des protéines dans le monde entier. Je le comprends, si d'autres pays, à l'instar du Canada, ont payé les producteurs de céréales pour ne pas produire, ce qui, comme je le disais tantôt, a provoqué la rareté des céréales sur les marchés et en fait augmenter les prix d'une façon spectaculaire. Chez nous, par exemple, dans les «supermarchés» des environs de Sherbrooke et la circonscription de Richmond, l'avoine se vendait à \$2.23 les 100 livres en janvier 1971, et \$4.10 en janvier 1973.

Qu'a fait le gouvernement libéral pour aider les agriculteurs à faire face à cette hausse de près de 100 p. 100?

Le prix de l'orge, du blé, bref, de tous les grains de provende, a presque doublé.

Le soya, par exemple, a été le plus touché. Il se vendait \$127 la tonne en avril 1972, alors qu'aujourd'hui, il se vend \$260 la tonne. Et des dirigeants de la Coopérative agricole de Sherbrooke m'ont dit aujourd'hui qu'ils s'attendaient qu'il se vende \$300 la tonne au mois de juin.

L'UPA a dit que pour produire un porc dans l'est du Canada, il en coûtait \$4.36 de plus que dans l'ouest canadien. Je crois que les nouvelles mesures touchant les grains de provende devraient tendre à la parité entre les prix de l'est du Canada et ceux de l'ouest. L'UPA nous a présenté un mémoire dans lequel elle propose, entre autres choses, que la Commission canadienne du blé soit l'organisme de vente de céréales fourragères sur le

L'ajournement

marché intérieur en dehors de la zone désignée, que l'aide au transport des grains de provende constitue une partie intégrante du système de mise en marché de céréales de provende au Canada, que les prix initiaux—prix maxima garantis par l'État—du blé, de l'orge et de l'avoine devraient refléter le coût de production, que toute politique visant à bonifier le prix des grains d'une façon raisonnable dans les provinces des Prairies soit acceptée par le Québec à condition que les producteurs de lait soient toujours traités sur un même pied d'égalité, que le droit d'accorder des permis d'importation de céréales fourragères devrait être ôté à la Commission canadienne du blé et donné au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Dans le dernier discours du trône, le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi pour établir la parité des prix des grains de provende au Canada. Ainsi, selon moi, le gouvernement actuel est conscient du problème et, en particulier, du fait qu'il s'est trompé durant les années 1969-1970-1971. Monsieur l'Orateur, nous attendons avec impatience la présentation de ce nouveau projet de loi.

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, le 13 février dernier, l'honorable député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) proposait la tenue d'un débat sur la même question.

Dans ma réponse, je lui ai dit qu'à mon avis sa question était essentiellement la même que celle posée par l'honorable député siégeant à ma droite. J'ai aussi dit que ma réponse serait la même dans les deux cas.

Plutôt que de référer l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) à ma réponse donnée antérieurement, monsieur le président, je vais la lui répéter.

On trouvera à la page 6 du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes du 4 janvier, l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du trône. Je cite:

Le gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada.

Le gouvernement entend prendre, avant la prochaine campagne agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage au Canada, et je suis convaincu qu'il honorera cet engagement. Nous avons actuellement d'importantes discussions avec divers groupes de producteurs, afin de nous assurer qu'ils seront entendus et que leurs points de vue seront pris en considération dans la recherche d'une solution. Je suis assuré qu'aucun député ne voudrait qu'on prenne des décisions sans consultation.

Monsieur le président, l'accroissement des coûts de la production agricole m'inquiète, et le fait que cette hausse provienne d'une pénurie mondiale de céréales fourragères et de protéines n'est qu'une piètre consolation.

Toutefois, je suis heureux que cette fois, au moins, le prix que le consommateur de grains de provende obtient de son produit ait aussi augmenté. Espérons que cet accroissement du coût de production dans le secteur de l'élevage se reflétera sur les recettes du producteur de céréales et de protéines, ce qui l'aidera à stabiliser son revenu, tout en l'assurant qu'il pourra produire davantage de céréales fourragères l'an prochain.

En conclusion, monsieur le président, je dirai que tous sont bien conscients du sérieux de cette situation, et je sais qu'une solution pratique sera bientôt apportée.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)